
Conseil Territorial

Séance officielle du 15 février 2010

DELIBERATION N° 37-2010

**Cession d'un terrain sis à SAINT-PIERRE, Route de l'Incinérateur
à la SA BTP**

Le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la demande de la S.A BTP ;

Vu l'avis de la Commission d'urbanisme en date du 14 décembre 2007 ;

Vu l'avis du domaine en date du 12 mai 2009 ;

Vu l'avis de la Commission Mixte ;

Considérant que la Collectivité Territoriale n'envisage aucun autre projet sur ce terrain et que celui-ci n'est revendiqué par aucun tiers.

Sur le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

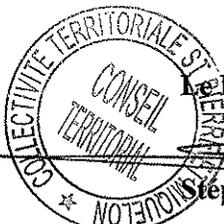
Article 1er. - Le Président du Conseil Territorial est autorisé à vendre à la S.A. BTP la parcelle cadastrée SAE 107, d'une superficie de 1044 m², moyennant un prix de Six Mille Trois Cent Soixante Huit Euros et quarante centimes (6 368, 40 €).

Article 2. - Si dans les trois mois suivant la délibération, la vente n'a pas été effectuée, la présente autorisation deviendra caduque.

Article 3. – Un acte de vente en la forme administrative sera établi par la Direction des Services Fiscaux et signé par le Président du Conseil Territorial. Une copie de cet acte sera annexée à la présente délibération.

Adopté

15 voix pour
0 contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 15

 Le Président,

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Signature
Le 19 FEV. 2010...

